

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL SUD DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LUYS EN BEARN

Par arrêté n° URB – 2019-01 du 22 juillet 2019, Monsieur le Président de la Communauté de communes des Luys en Béarn a prescrit l'ouverture de l'enquête publique **du lundi 9 septembre 2019 (9 h 00) au lundi 14 octobre 2019 (17 h 00) inclus**, soit pendant une durée de 36 jours consécutifs en vue de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Sud de la Communauté de communes des Luys en Béarn. Le siège de l'enquête publique est le siège de la Communauté de communes des Luys en Béarn, 68 chemin de Pau, 64121 SERRES-CASTET.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal concerne 24 communes situées au sud du territoire communautaire : Argelos, Astis, Aubin, Auga, Auriac, Bournos, Caubios-Loos, Carrère, Claracq, Doumy, Garlède-Mondebat, Lalouquette, Lasclaveries, Lème, Miossens-Lanusse, Momas, Montardon, Navailles-Angos, Sauvagnon, Serres-Castet, Sévignacq, Pouliacq, Thèze et Viven.

Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale par décision de l'autorité environnementale. L'évaluation environnementale, son résumé non technique et l'avis émis par l'autorité environnementale consultée sur le projet figurent dans le dossier soumis à enquête publique.

Monsieur Yvon FOUCAUD, ingénieur en retraite, a été désigné Président de la Commission d'Enquête, Madame Anne SAOUTER, docteur en anthropologie sociale et historique de l'Europe, et Monsieur Claude LAHARIE, professeur agrégé d'histoire en retraite, ont été désignés membres titulaires de la Commission d'Enquête par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de PAU.

Le dossier d'enquête est constitué des pièces relatives à l'enquête publique, du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal, des avis émis par les Communes membres de la Communauté de communes des Luys en Béarn concernées par le projet, des avis émis par les personnes publiques associées, l'autorité environnementale, la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ainsi que la synthèse de ces avis et les observations susceptibles d'être prises en compte.

Le dossier d'enquête sera consultable en version numérique sur le site Internet de la Communauté de communes des Luys en Béarn <https://www.cclb64.fr/plui-sud-territoire> et sur un poste informatique mis à disposition au siège de la Communauté de communes des Luys en Béarn (68 chemin de Pau – 64121 Serres-Castet) aux jours et heures d'ouverture suivants : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Le dossier d'enquête sera consultable en version papier :

- au siège de la Communauté de Communes des Luys-en-Béarn, siège de l'enquête, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ;
- à la Mairie de Montardon, du lundi au jeudi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 45 à 18 h 00 et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 45 à 17 h 00 ;
- à la Mairie de Sévignacq, du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- à la Mairie de Thèze, du lundi au jeudi, de 9 h 30 à 12 h 30 et le vendredi de 14 h 00 à 16 h 30 ;
- à la Mairie de Sauvagnon, du lundi au vendredi de 11 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00 ;
- à la Mairie de Serres-Castet, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00.

Le dossier d'enquête est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant celle-ci.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la Commission d'Enquête, sera déposé dans les six lieux indiqués ci-dessus.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations :

- sur le registre d'enquête mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les six lieux fixés,
- par écrit à l'attention de Monsieur Yvon FOUCAUD, Président de la Commission d'Enquête, à la Communauté de communes des Luys en Béarn (68 chemin de Pau – 64121 Serres-Castet)
- ou par mail à l'adresse suivante : [urbanisme@cclb64.fr](mailto:urbanisme@cclb64.fr) en indiquant dans l'objet « Enquête publique pour le Plan Local d'Urbanisme intercommunal » et à l'attention de la Commission d'Enquête.

Il ne sera pas tenu compte des observations émises en dehors de la période d'enquête se déroulant du lundi 9 septembre 2019 (9 h 00) au lundi 14 octobre 2019 (17 h 00) inclus.

La Commission d'enquête sera présente et recevra les observations écrites ou orales du public :

- au siège de la Communauté de communes des Luys en Béarn, le lundi 9 septembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00 et le lundi 14 octobre 2019 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- à la Mairie de MONTARDON, le lundi 9 septembre 2019 de 14 h 00 à 17 h 00 et le jeudi 3 octobre 2019 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- à la Mairie de SEVIGNACQ, le vendredi 13 septembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00 et le jeudi 3 octobre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- à la Mairie de THEZE, le vendredi 13 septembre 2019 de 14 h 00 à 17 h 00 et le samedi 28 septembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- à la Mairie de SAUVAGNON, le jeudi 19 septembre 2019 de 14 h 00 à 17 h 00 et le mardi 8 octobre 2019 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- à la Mairie de SERRES-CASTET, le jeudi 19 septembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00 et le samedi 5 octobre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00.

Aux termes de l'enquête, le rapport et les conclusions de la Commission d'Enquête seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes des Luys en Béarn aux jours et heures habituels d'ouverture (68 chemin de Pau – 64121 Serres-Castet) et sur le site Internet (<https://www.cclb64.fr/plui-sud-territoire>) pendant un an à compter de la date de la remise du rapport et des conclusions. Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Luys en Béarn se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sud du territoire.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur le Président de la Communauté de communes (68 chemin de Pau – 64121 Serres-Castet / 05.59.33.72.34).